

# 34 grande rue 25640

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 20 janvier 2022

Le conseil municipal de la Commune de ROULANS, régulièrement convoqué en date du 13/01/2022, s'est réuni en mairie de ROULANS **jeudi 20 janvier 2022** à 20 h sous la présidence de M. JACQUOT Alain, Maire.

#### Etaient présents :

Gérard BRIE - Christian BRUCKERT - Hervé DUBOIS-DUNILAC - Marguerite GAFFIE - Véronique GARNIER - Cyril HESS - Louis HUMBERT - Alain JACQUOT - Corinne MAIRET - Jean-Luc PAUTHIER - Colette PERROT - Catherine TRONCIN - René TRUCHE

#### Absentes:

Emmanuelle LAGIERE avec pouvoir à Catherine TRONCIN et Valérie DONEY avec pouvoir à René TRUCHE

Secrétaire de séance : Marguerite GAFFIE

## Approbation de la séance précédente

Après lecture par le maire, le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **INFORMATIONS**

- 174 colis de Noël viennent d'être offerts aux plus de 70 ans : Coût 5 918 E soit 34 E/colis

#### **ELECTIONS 2022**

Du nouveau pour les procurations :

Le mandant et le mandataire peuvent désormais résider dans deux communes différentes.

## Rappel Dates des scrutins 2022 :

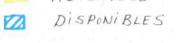
Elections présidentielles : Dimanche 10 et dimanche 24 avril Elections législatives : Dimanche 12 et dimanche 19 juin

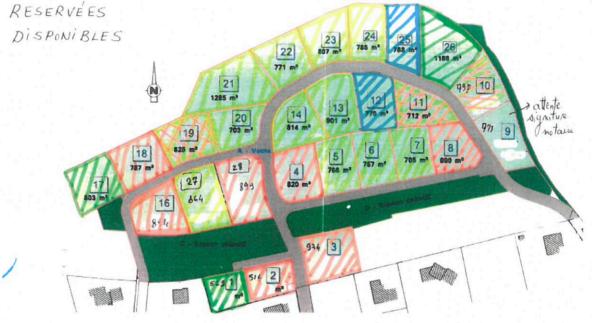
# Bilan des ventes et réservations au lotissement Aux Vignes de Morteau



VA ATTENTE RETOUR PERMIS

PROMESSES SIGNÉES





#### **ORDRE DU JOUR**

- Tableau des investissements 2022
- Salle de gymnastique : lot peinture et avenant lot 1
- Avenants aux baux de la brigade de gendarmerie
- Subventions aux associations pour 2022
- Recensement de la population : rémunération des agents
- Indemnisation suite à dépôt sauvage de déchets
- Schéma directeur d'assainissement : contrôles complémentaires
- Création Aires de jeux : actualisation du plan de financement
- Déclassement d'une partie du chemin « Champ Rousselot »
- Adhésion au groupement de commandes électricité (Syded)
- Adhésion au groupement de commandes granulés bois (Syded)
- Convention Mise à disposition Broyeur Déchets verts

# **TABLEAU DES INVESTISSEMENTS 2022**

# COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – Résultats provisoires

- Budget général : + 87 641 E - Budget Assainissement : + 8 381 E - Budget Forêt : + 27 357 E

Lotissement Aux Vignes de Morteau : Total Dépenses à ce jour : 1 064 080 E H. T. sur 1 162 318 E H. T. prévus Total Ventes encaissées à ce jour : 362 952 E sur 1 452 056 E attendus au total Total Lignes de trésorerie à rembourser : 850 000 E

#### 2022.01 - BUDGET FORET

Après présentation détaillée par Hervé DUBOIS, le programme de travaux 2022 en forêt communale est adopté à l'unanimité comme suit, d'après proposition de l'O. N. F. :

Investissement: 22 440.31 E H. T. Fonctionnement: 1 506.30 E H. T.

Ce programme concerne les parcelles 14, 20 et 39.

Une vente d'affouage sur pied aura lieu à l'espace culturel le vendredi 4 février à 19 h

#### 2022.02 - BUDGET GENERAL

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour l'inscription des programmes ci-dessous au B. P. 2022 :

Report de 2021

Achat et vente de terrains Chemin des Chevaux

Construction Salle de gymnastique

Accessibilité Mairie et rénovation logement - Partie Maitrise d'œuvre

(Salle de gymnastique : déjà payés 580 816 E ttc en 2021 – déjà perçues 162 600 E Subventions sur 2020 et 2021)

**Bâtiments** 

Réfection Abords gymnase et salle gymnastique

Mairie - Accessibilité, Ascenseur, escalier secours ... - Partie Travaux

Rénovation logement 22 grande rue AVEC BALCON - Partie Travaux

Espace culturel - Remise en état de la toiture côté bibliothèque

Chapelle Aigremont - Sécurisation des accès

Voirie

Aménagement secteur Dessus chez Jolicard - Crèche et Age et Vie

Grande rue - Etude réfection parkings et trottoirs

Remise en état du plateau sportif du gymnase

Etude trottoirs rue des Vergers

#### 2022.03 - SALLE DE GYMNASTIQUE - MARCHES DE TRAVAUX

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, valide :

#### LOT PEINTURE

- le recours à l'entreprise BONGLET pour le lot peinture pour un coût total horshors taxe de 14 428.60 E. Ce lot était infructueux lors du premier appel d'offres. L'entreprise est la moins-disante dans la nouvelle consultation qui vient d'avoir lieu

#### LOT 1 - MACONNERIE

- la signature par le maire de l'avenant n° 2 pour l'entreprise RUFFINONI compte tenu l'augmentation du prix du film anti-radon et de l'isolant selon marché :

Prix marché en 2020 648 m2 x 34 ..... 22 032.00 E Prix marché à ce jour 648 m2 x 39.30 .. 25 466.40 E Ecart .... 3 434.40 E H. T.

#### RECAPITULATIF LOT 1:

#### 2022.04 - BAUX DE LOCATION BRIGADE DE GENDARMERIE

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature avec les services de l'Etat :

- d'un avenant au bail de location de la brigade de gendarmerie pour passage du loyer annuel de 48 027 E à 50 102 E au 01/08/2022 soit une augmentation annuelle de 2 075 E,
- d'un renouvellement du bail de location pour la maison communale sise 7 rue de la Chaille avec un loyer annuel qui passe au 01/08/2022 de 9 783 E à 9 826 E.

Le maire est mandaté pour la signature de ces documents et de toutes pièces s'y rapportant.

# 2022.05 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

Après présentation par le maire, le tableau des subventions aux associations pour 2022 est adopté comme suit à l'unanimité :

	2019	2020	2021	Proposition 2022
Airsoft	230	230	230	
Amiral Jean de Vienne	230	230	230	IDEM
Amis d'Aigremont	230	230	230	2021
Anciens Combattants	60	60	60	
A.I.S.C.R.	230	230	230	Pour
Club de l'Amitié Roulanaise	230	230	230	toutes
Comité Local d'Animation	230	230	230	Les
Donneurs de Sang	230	230	230	lignes
Eden Roc – Escalade	230	230	230	SAUF
FC Aigremont - Section Vétérans	230	230	230	ECOLE
Football-Club d'Aigremont	230	230	230	DE
Gars d'Aigremont	230	230	230	MUSIQUE
Parents d'élèves – COMPER	230	230	230	ET
Roul@nsemble	230	230	230	NOEL
Souvenir Français	60	60	115	DES
Sports et Loisirs	230	230	230	<b>ENFANTS</b>
Tennis-Club Roulans-Pouligney	230	230	230	
Badminton-Roulans - Aigremont	230	230	230	
Délégués Education Nationale	50	50	50	
Temps danse 1860			230	
Ligue contre le cancer	100	100	100	
Noël des enfants	450	233	0	500
Ecole de Musique – CLAR	1720	2320	2140	2 020

# Budget approuvé pour l'école de musique :

and the section of the second section of the section of the second section of the section of the second section of the second section of the sect	2021	2022
Forfait Subvention communale	4 000.00	4 000.00
Déduction Participation Elèves extérieurs	1 860.00	1 980.00
Reste Subvention communale	2 140.00	2 020.00
+ Frais de direction (art. 6226 au budget)	4097.00	3 387.93
Coût total pour la commune	6237.00	5 407.93

#### 2022.06 - RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population débute ce 20 janvier jusqu'au 19 février 2022. Recensement par internet vivement recommandé pour plus de rapidité de traitement, confidentialité et sécurité sanitaire

Dotation totale de l'Etat pour ROULANS pour cette opération : 2060 E

### Objet de la délibération :

Voter la rémunération des 2 agents recenseurs qui ont chacun 250 logements à recenser Le maire propose donc une rémunération à hauteur de 1 030 E chacun nets.

L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.

# 2022.07 - INDEMNISATION DE LA COMMUNE SUITE A DEPOT SAUVAGE DE DECHETS DANS LA FORET

L'exposé du maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité une indemnisation du tribunal de 300 E suite à une plainte déposée pour dépôt sauvage de déchets dans la forêt communale.

# 2022.08 - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - Avenant n°1

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la signature d'un avenant avec Sciences Environnement pour les travaux de schéma directeur d'assainissement comme suit :

#### COUT DEFINITIF DE L'OPERATION

 Marché initial
 .......
 40 040.00 E

 Avenant n° 1
 .......
 442.50 E

 TOTAL H. T.
 40 482.50 E

#### Contrepartie en recette:

Subvention perçue du Département en 2021 : 12 012.00 (= 30 % du marché initial) On attend la suite en provenance de l'Agence de l'Eau – versement en 2022 – on n'a pas de chiffre pour l'instant.

# 2022.09 - AMENAGEMENT DE 2 AIRES DE JEUX

L'exposé du maire entendu, l'assemblée valide à l'unanimité l'actualisation du plan de financement pour l'aménagement de deux nouvelles aires de jeux aux lotissements Sur le Tartre et Champonot comme suit :

## COUT d'après factures :

Lotissement Sur Le Tartre ....... 16 298.00 E Lotissement Champonot ...... 20 105.00 E TOTAL H. T. ..... 36 403.00 E

FINANCEMENT:

Subvention Département ...... 10 193.00 E (28 % de 36 403 E) Subvention espérée Etat ...... 10 920.00 E (30 % D. E. T. R.) Autofinancement communal ..... 15 290.00 E

TOTAL H. T. ..... 36 403.00 E

# 2022.10 - DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN « CHAMPS ROUSSELOT »

**Historique** : Procédure obligatoire de déclassement du domaine public avec enquête publique avant vente du chemin à M. et Mme GRANDPERRIN Cyril

L'enquête publique a eu lieu du 1er au 15 décembre 2021.

Aucune opposition au déclassement

La procédure peut donc se poursuivre avec délibération et transmission au Cabinet COQUARD pour modification du cadastre et passage chez le notaire avec les acheteurs.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé du principe de déclassement d'une partie du Chemin d'exploitation au lieu-dit «Champs Rousselot».

Le dossier a été soumis à l'enquête dans la commune de ROULANS du 1<sup>er</sup> au 15 décembre et a donné lieu à 0 observation.

M. le commissaire-enquêteur, M. ROUECHE, a émis un avis favorable au projet. En conséquence, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le dossier en question.

Le Conseil, Vu le dossier d'enquête, Vu les résultats de l'enquête, Vu l'avis du commissaire-enquêteur,

### DÉLIBÈRE

- 1. Le déclassement de d'une partie du Chemin d'exploitation au lieu-dit «Champs Rousselot» est adopté, conformément au plan joint au dossier d'enquête.
- 2. Le tableau des voies communales sera mis à jour en conséquence.
- 3. La publicité de cette délibération sera assurée par les soins du Maire dans les formes réglementaires habituelles.
- 4. Les copies de cette délibération et du plan de déclassement seront transmises au Centre des Impôts Fonciers, conformément aux dispositions du décret du 19 décembre.

# 2022.11 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES AVEC LE SYDED

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines

visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune de ROULANS en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- autorise le maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accordscadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de ROULANS et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

# 2022.12 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GRANULES BOIS

Il est décidé de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage des bâtiments.

Ce groupement est ouvert aux personnes morales de droit public et a pour objectifs de :

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives;
- Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Contractuellement et dans le respect des dispositions du code de la commande publique, le SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs), assurera la coordination du groupement.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtés dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune utilise des granulés de bois et souhaite intégrer ce groupement, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;
- Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe, autorise le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution;
- Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées pour le compte de la commune et s'engage à inscrire les dépenses afférentes au budget de la commune.

#### 2022.13 - MISE A DISPOSITION D'UN BROYEUR PAR LE SYTEVOM

Après lecture par le maire, l'assemblée accepte à l'unanimité la signature d'une convention de mise à disposition du local de stockage d'un broyeur et de mise à disposition d'un broyeur à intervenir entre la commune, le Sytevom, les Sictom de Villersexel, du Val de Saône et les communautés de communes des 4 rivières et du pays de Luxeuil.

Le maire est mandaté pour la signature de ladite convention et de toutes pièces annexes.

